

COMPAGNIE MAROCAINE

Société anonyme au capital de 1.120.000 euros
Siège social : 34, boulevard des Italiens, 75009 Paris
RCS 784 364 150 Paris

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2012, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) N° 809-2004 de la commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence:

- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2010 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 31 à 43 et 44 du document de référence 2010 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 octobre 2011 sous le numéro D.11-0957.
- les comptes sociaux de COMPAGNIE MAROCAINE relatifs à exercices 2009 établis selon les normes comptables françaises, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants, qui figurent respectivement pages 32 à 44 et 45 du document de référence 2009 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 septembre 2010 sous le numéro R.10-736.

Les exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.compagnie-marocaine.com).

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence	5
1.2	Attestation de la personne responsable	5
1.3	Responsable de l'information	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2	Commissaires aux Comptes suppléants.....	6
2.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	LES FACTEURS DE RISQUES	8
4.1	Risques liés à l'activité	8
4.1.1	Risques liés à la succursale implantée au Maroc.....	8
4.1.2	Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.....	8
4.2	Risques liés à l'organisation de la Société	8
4.3	Risques juridiques.....	8
4.3.1	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	8
4.3.2	Faits exceptionnels et litiges	8
4.4	Risques financiers.....	9
4.4.1	Risque de taux	9
4.4.2	Risque de change	9
4.4.3	Risque « actions »	9
4.4.4	Risque de liquidité	9
4.5	Assurances	9
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	10
5.1	Histoire et évolution de la Société	10
5.1.1	Dénomination sociale de la Société.....	10
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	10
5.1.3	Date de constitution et durée	10
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	10
5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la société	10
5.2	Investissements.....	11
5.2.1	Principaux investissements réalisés	11
5.2.2	Investissements en cours	12
5.2.3	Investissements à venir	12
6	APERCU DES ACTIVITES	13
6.1	Principales activités	13
6.1.1	Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2009, 2010 et 2011.....	13
6.1.2	Perspectives 2012.....	14
6.2	Principaux marchés.....	14
7	ORGANIGRAMME	15
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	15
8.1	Descriptif	15
8.2	Question environnementale	15
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	16
9.1	Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2011, 2010 et 2009	16
9.1.1	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010	16
9.1.2	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009	17
9.2	Résultat d'exploitation	17
9.2.1	Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.....	17
9.2.2	Changement important dans les états financiers.....	17
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur	17
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	18
10.1	Capitaux de l'émetteur	18
10.2	Commentaires sur les flux de trésorerie	18
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	18
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	18
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	18
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	18
12	TENDANCES	19
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice.....	19

12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	19
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	19
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	20
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	20
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	21
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	22
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	22
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	23
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24
16.1	Conseil d'administration et direction de la Société	24
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société	24
16.3	Comités d'audit et de rémunération	24
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	24
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2011	24
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	26
17	SALARIES	27
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	27
17.2	Participations et stock options des administrateurs au 31 octobre 2012.....	27
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.....	27
17.4	Contrats d'intéressement et de participation.....	27
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	28
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 31 octobre 2012.....	28
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	28
18.3	Contrôle de la Société	28
18.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	28
18.5	État des nantissements d'actions et d'actifs	29
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	29
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	30
20.1	Informations financières historiques.....	30
20.1.1	Bilans aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.....	30
20.1.2	Comptes de résultat aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.....	31
20.1.3	Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.....	32
20.2	Informations financières pro forma	44
20.3	Etats financiers consolidés	44
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	45
20.5	Date des dernières informations financières.....	48
20.5.1	Comptes au 30 juin 2012.....	49
20.5.2	Déclaration des responsables de l'information semestrielle 2012	57
20.5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2012.....	57
20.6	Distribution de dividendes.....	58
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	58
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	58
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	58
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	58
21.1.1	Montant du capital social	58
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	58
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions.....	58
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	58
21.1.5	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	58
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	58
21.1.7	Historique du capital social	59
21.1.8	Place de cotation	60
21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	60
21.2.1	Objet social (art 3 des statuts).....	60
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.	61
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	62
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	63
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	64
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	64
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires.....	64
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital.....	64

22 CONTRATS IMPORTANTS..... 64
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS
D'INTERETS 64
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 64
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 64
26 AUTRES INFORMATIONS 64

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jacques VITALIS, Président Directeur Général de COMPAGNIE MAROCAINE (ci-après «COMPAGNIE MAROCAINE » ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observation.

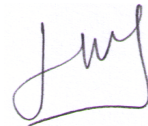
Les informations financières historiques pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.4 du présent document de référence.

Les informations financières historiques relatives à l'information semestrielle 2012 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui figure aux paragraphes 20.5.3 du présent document de référence.

Ces deux rapports ne contiennent aucune observation.

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Jacques VITALIS
Président Directeur Général



1.3 Responsable de l'information

Jacques VITALIS
Président Directeur Général

Téléphone : 09 61 67 81 09
Email : compagnie.marocaine@wanadoo.fr
Site : www.compagnie-marocaine.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet FIGEREC représenté par M. Olivier BOSSARD

20bis, rue Louis Philippe – 92200 Neuilly

Nommé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 en remplacement de Monsieur Olivier BOSSARD pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale du 13 juin 2012 et représenté par Monsieur Bruno FOURNIER

EXPONENS AUDIT représenté par M. Vito MARTINELLI (Ancienne dénomination sociale CEFRECO Audit)

15, place de la Nation - – 75011 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pascal DEFOND

25, boulevard Jean Jaurès – 92100 Boulogne Billancourt

Nommé par l'Assemblée Générale du 17 juin 2004

Renouvelé par l'AGO du 20 juin 2006 pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Pierre Louis de CAFFARELLI a été nommé Commissaire aux compte suppléant par l'assemblée générale du 13 juin 2012, en remplacement de Monsieur Pascal DEFOND.

Monsieur Philippe KALVARISKY

15 Place de la Nation - 75011 - PARIS.

Nommé par l'Assemblée Générale du 8 juin 2007 en remplacement de CEFRECO Audit pour une durée de 6 ans expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

En K€	FIGEREC				EXPONENS Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Emetteur - Filiales intégrées globalement	8,00	8,00	100%	100%	8,69	8,50	100%	100%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur - Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	8,00	8,00	100%	100%	8,69	8,50	100%	100%
Autres prestations le cas échéant								
* Juridique, fiscal, social * Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	8,00	8,00	100%	100%	8,69	8,50	100%	100%

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principaux chiffres-clés, extraits des comptes sociaux, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En K€	30/06/12	2011	30/06/11	2010	2009
Produits d'exploitation	-	-	-	-	1
Résultat d'exploitation	-41	-83	-44	-84	-131
Produits financiers	28	47	23	581	63
Résultat financier	26	45	8	59	56
Résultat courant	-16	-38	-36	-25	-75
Résultat exceptionnel		-1			
Résultat net	-18	-78	-74	-33	-82
Actif immobilisé net	34	35	37	38	41
Capitaux propres	2 265	2 283	2 287	2 361	2 528
Dettes financières LT	-	-	-	-	-
Total bilan	2 301	2 315	2 327	2 395	3 094
Résultat net par action (€)	-0,08134	-0,34611	-0,32936	-0,1453	-0,3677
Dividende net par action (€)	-	-	-	-	0,60
Dividende exceptionnel (€)	-	-	-	-	8,00

4 LES FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques liés à la succursale implantée au Maroc

Historiquement les activités de la COMPAGNIE MAROCAINE se développaient principalement au Maroc via une succursale installée à Casablanca. Au cours des trois derniers exercices, l'activité principale de COMPAGNIE MAROCAINE a consisté en la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

Au Maroc la présence de la Société est assurée par une succursale.

Au 30 juin 2012, la trésorerie au bilan de la succursale s'établissait à : 792 K€ soit 39% environ de la trésorerie de COMPAGNIE MAROCAINE. La Société gère sa succursale dans le respect des obligations légales et fiscales marocaines, elle ne peut garantir que la trésorerie de sa succursale puisse, compte tenu de la réglementation marocaine, être intégralement transférée vers les comptes de la Société en France.

4.1.2 Risques liés à l'activité de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

L'activité subsistante consiste pour COMPAGNIE MAROCAINE en la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Les risques liés à cette activité sont essentiellement des risques financiers présentés ci-dessous au paragraphe 4.4.

4.2 Risques liés à l'organisation de la Société

L'activité de la Société est assumée par le président Directeur Général, ce qui crée une dépendance de la Société à son égard. Cependant le Conseil d'administration tient régulièrement des réunions. De plus il comprend, au-delà du Président, plusieurs administrateurs qui ont les compétences pour prendre le cas échéant les décisions nécessaires à la bonne marche de l'entreprise en cas de défaillance du Président.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société détient le nom de domaine suivant : www.compagnie-marocaine.com

A la date du présent document de référence la Société n'est pas exposée à un risque connu lié à la propriété intellectuelle.

4.3.2 Faits exceptionnels et litiges

A la date du présent document de référence la Société n'a connaissance d'aucun litige ou fait exceptionnel.

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de taux

A la date du présent document de référence la Société n'a souscrit aucun emprunt.

TRESORERIE disponible (en K€)	Au 30 juin 2012
- Comptes à terme (C.I .C)	1.200
- SICAV monétaires (Attijari Wafabank)	786
- Trésorerie disponible	38
TOTAL	2.024

4.4.2 Risque de change

La Société a une succursale installée à Casablanca. Au 30 juin 2012 la situation nette de cette dernière s'élevait à 11 642 997 dirhams.

La Société est donc exposée à un risque de change à ce titre. Elle n'a pas mis en place de politique de couverture de change.

Chaque année, le bénéfice net d'impôts de la succursale est transféré vers la France.

Au cours des trois derniers exercices pour 1 euro, le dirham a évolué comme suit :

30/06/2012 : 11,1591 dirhams

31/12/2011 : 11,1351 dirhams

31/12/2010 : 11,1747 dirhams

31/12/2009 : 11,3329 dirhams

30 juin 2012	Succursale
Actifs	1 067 K€
Passifs	17 K€
Position nette avant gestion	1 050 K€
Position hors bilan	0 K€
Position nette après gestion	1 050 K€

4.4.3 Risque « actions »

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement en supports monétaires), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

4.4.4 Risque de liquidité

Compte tenu de sa trésorerie nette positive de 2 024 K€ au 30 juin 2012, la Société estime ne pas être confrontée à ce jour, à un quelconque risque de liquidité.

La trésorerie est placée exclusivement sur des supports monétaires, qui sont pour la société sans risque d'évaluation et de liquidité.

A la date du présent document de référence la Société n'a mis en place, ni sollicité, aucune ligne de financement à court terme.

4.5 Assurances

La Société a souscrit une assurance multirisque pour le local professionnel occupé à Casablanca.

Le montant des primes d'assurance payées en 2011 est de 57 €.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

COMPAGNIE MAROCAINE

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Société anonyme enregistrée auprès du RCS de Paris sous le N°784 364 150 le 25 novembre 1955.

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous la forme de société anonyme, le 16 juin 1902. Initialement constituée pour une durée de 50 ans, celle-ci a été prorogée, par décision de l'AGE du 18 décembre 1941, jusqu'au 30 avril 2051, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social est situé au 34, boulevard des Italiens – 75009 Paris

-Téléphone : 09 61 67 81 03

- Email : compagnie.marocaine@wanadoo.fr

5.1.5 Événements marquants dans le développement de la société

1902 à 1912

Le 16 juin 1902 création de la société des Etablissements Gautsch, société anonyme française établie au Maroc (qui a pris le nom de COMPAGNIE MAROCAINE lors de l'assemblée du 18 décembre 1903), sous l'impulsion d'industriels français, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. Une quinzaine d'actionnaires ont participé à la constitution de la Société. M. Eugène SCHNEIDER fut le premier Président du Conseil d'administration.

La société s'installa d'abord à Tanger puis à Fez ; elle ouvrit ensuite une agence à Rabat.

Parmi les premiers faits marquants de son histoire, on peut relever le rôle d'intermédiaire joué par la COMPAGNIE MAROCAINE pour l'obtention par le gouvernement marocain de son premier emprunt auprès de la France ainsi que sa participation dans les travaux maritimes à Casablanca et à Safi.

A partir de 1911, la Présidence est assurée par un représentant de la Banque de l'Union Parisienne (devenue Crédit du Nord).

COMPAGNIE MAROCAINE a été retenue comme adjudicataire des travaux de construction du port de Casablanca. Elle participa aussi à l'étude et à la construction d'une partie du réseau des Chemins de fer.

De 1912 à 1965

Dans cette période la Compagnie Marocaine a développé ses activités au Maroc dans de nombreux domaines : acquisition de propriétés rurales et mise en place de grandes exploitations agricoles et viticoles, importation de matériaux de construction, commercialisation de machines agricoles. La Société s'est constitué un réseau de filiales et de participations et a installé des agences dans un grand nombre de villes : Fez, Meknès, Port-Lyautey, Rabat, Marrakech, Safi, Oujda, Tanger, Casablanca.

En 1920 : Cotation des actions de la COMPAGNIE MAROCAINE à la Cote Officielle de la Bourse de Paris.

1965 Nationalisation par l'état marocain des propriétés agricoles de la COMPAGNIE MAROCAINE.

1974 Après promulgation des dahirs (décrets du Roi du Maroc) de marocanisation des 2 mars et 7 mai 1973 aujourd'hui abrogés, la COMPAGNIE MAROCAINE a participé à la constitution de deux sociétés de droit marocain dénommées Compagnie Marocaine Industrielle et Commerciale « COMICOM » et Compagnie Marocaine de production et d'Exportation « CMPE » par l'intermédiaire de sa succursale installée à Casablanca. En contrepartie de 50% du capital (en actions B) de ces sociétés la COMPAGNIE MAROCAINE apporta son fonds de commerce et la disposition des locaux industriels et commerciaux

en contrat de bail. L'autre moitié du capital (actions de catégorie A) fut souscrite par des personnes morales et physiques marocaines dont le groupe SAFARI de M. KARIM LAMRANI.

Conformément à la législation du moment, les statuts de la COMICOM et de CMPE prévoyaient que :

- « les actions de catégorie A doivent appartenir à des personnes physiques de nationalité marocaine ou à des personnes morales réputées marocaines au sens des dahirs de 1973. »
- « le Conseil d'administration doit être constitué en majorité de personnes physiques propriétaires d'actions de catégorie A. »

A partir de 1974, la Société n'a plus la possibilité, du fait de la réglementation marocaine, de développer d'activité en dehors de structures de droit marocain. Subsistent alors les participations dans la société COMICOM dont l'activité est la commercialisation de machines agricoles et dans la société CMPE qui a une activité de fabrication de plâtre.

1976 à 1995

Importation de textiles en provenance du Maroc. Cette activité, devenue déficitaire, est arrêtée en 1995.

A partir de 1995

La COMPAGNIE MAROCAINE gère ses participations et son portefeuille de valeurs mobilières.

2001 Cession de CMPE

2005 - 2006

Les difficultés dans les relations avec la société COMICOM prennent une tournure conflictuelle à partir de l'assemblée générale annuelle de COMICOM du 17 juin 2005 interrompue par la Présidente de COMICOM. La COMICOM n'a plus de Commissaire aux Comptes et les comptes 2004 et 2005 ne sont pas approuvés par l'assemblée générale.

COMPAGNIE MAROCAINE cède, après signature d'un protocole en septembre 2006, sa dernière participation au Maroc ainsi que les biens immobiliers loués à COMICOM et à la société CMPE.

2007

A l'issue de cette cession, les actifs de COMPAGNIE MAROCAINE sont à ce jour représentés par un appartement de 95 m² à Casablanca qui abrite le siège de la succursale et un portefeuille de valeurs mobilières composé essentiellement des SICAV monétaires.

2008

Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités réelles d'investissement et des risques liés à la crise financière actuelle, sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 04 décembre 2008 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 60 euros par action, soit un dividende global de 13.440.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 11 décembre 2008.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 décembre 2008 à 4.737.964 euros contre 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

2009

Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale du 10 décembre 2009 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action, soit un dividende global de 1.792.000 euros.

Ce dividende a été mis en paiement le 18 décembre 2009.

Après cette distribution, les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2.527.604 euros contre 4.737.964 euros au 31 décembre 2008.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Depuis l'acquisition en 2006 d'un appartement à usage de bureaux, siège de la succursale au Maroc, pour un montant de 47,5 K€, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

En €	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Incorporels	-	-	-
Corporels	-	-	384
Financiers	-	-	-
Total	-	-	384

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Investissements à venir

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

La COMPAGNIE MAROCAINE a été créée au début du XXème siècle, pour développer des activités commerciales, industrielles et agricoles au Maroc. A partir de 1974 le développement d'activités au Maroc ne pouvait se faire que par l'intermédiaire d'une structure locale détenue à 50% par des personnes physiques ou morales marocaines, avec un Conseil d'administration composé majoritairement d'administrateurs marocains. COMPAGNIE MAROCAINE est devenue progressivement une société holding gestionnaire de ses participations et de son portefeuille de valeurs mobilières.

Les difficultés rencontrées à partir de l'année 2004 avec la filiale COMICOM, société de droit marocain, spécialisée dans la commercialisation de machines agricoles, détenue à 49,99%, ont conduit la Société à se désengager complètement de cette société en cédant sa participation en septembre 2006.

A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE ne détient plus de participation. Son activité actuelle concerne principalement la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières.

6.1.1 Présentation des opérations effectuées sur les exercices 2009, 2010 et 2011

Sur ces exercices, la COMPAGNIE MAROCAINE a tiré l'essentiel de ses ressources des revenus de son portefeuille de valeurs mobilières.

1. Gestion de valeurs mobilières

Le portefeuille de placements qui représente l'essentiel des actifs de la Société est placé sur des supports monétaires.

Il a évolué comme suit :

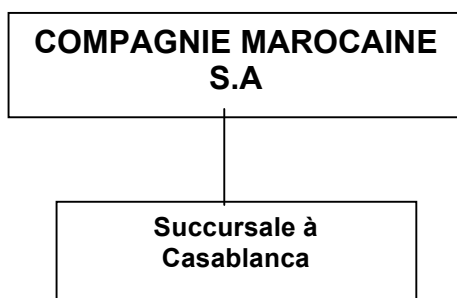
Au	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Montant	1.974 K€	1.979 K€	2.199 K€

La politique de gestion du portefeuille de placement est appliquée par le Président Directeur Général de la Société ; elle est décidée en Conseil d'administration. Toutes les options sont prises en concertation avec les administrateurs.

Le Président rend compte de sa gestion au Conseil d'administration.

2. Gestion des participations

L'organisation juridique et financière de COMPAGNIE MAROCAINE est la suivante :



COMPAGNIE MAROCAINE a une succursale installée à Casablanca qui gère les intérêts de la Société au Maroc.

A la date du présent document de référence la Société ne détient plus aucune participation.

La société civile ASKEJOUR qui n'avait plus aucune activité, ni aucun actif et dont la valeur au bilan de COMPAGNIE MAROCAINE était dépréciée à 100% a été dissoute fin 2011.

3. Location des immeubles

Néant

6.1.2 Perspectives 2012

Sur l'exercice 2012 la trésorerie de la COMPAGNIE MAROCAINE devrait rester placée principalement sur des supports monétaires.

Les frais généraux devraient se situer au même niveau que ceux de l'exercice 2011.

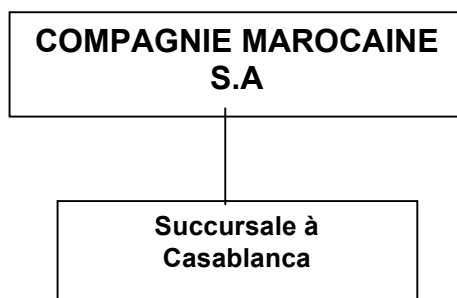
Le résultat de l'exercice 2012 devrait rester déficitaire, mais il dépendra largement du taux de change du dirham par rapport à l'euro.

6.2 Principaux marchés

Néant.

7 ORGANIGRAMME

La Société n'a plus aucune filiale en activité depuis septembre 2006. A la date du présent document de référence, COMPAGNIE MAROCAINE n'a plus qu'une succursale inscrite au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 69.



La succursale installée à Casablanca est un établissement stable fiscalement indépendant dont les bénéfices imposés au Maroc sont rapatriés en France, sous déduction d'une taxe de 10%. Suivant la convention franco-marocaine ces bénéfices ne sont pas soumis à l'impôt en France ce qui permet d'éviter une double imposition.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Le siège social de la Société, est situé dans les locaux d'une société de domiciliation : 34, boulevard des Italiens PARIS – 75009 .

La Société est propriétaire depuis le 24 novembre 2006 d'un appartement de 95 m2, situé : Quartier de la gare, 117, boulevard Oujda – Casablanca (Maroc). La succursale y est domiciliée.

8.2 Question environnementale

Néant

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Examen de la situation financière et du résultat des exercices 2011, 2010 et 2009

En K€	2011	2010	2009
Produits d'exploitation	-	-	1
Résultat d'exploitation	-83	-84	-131
Produits financiers	47	581	63
Résultat financier	45	59	56
Résultat courant	-38	-25	-75
Résultat exceptionnel	-1	-	-
Résultat net	-78	-33	-82
Actif immobilisé net	35	38	41
Capitaux propres	2 283	2 361	2 528
Dettes financières LT	-	-	-
Total bilan	2 315	2 395	3 094

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements

9.1.1 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre trésorerie. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer avec le bénéfice de l'exercice 2010 de la succursale, la contre valeur des réserves constituées au Maroc. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 331.610 euros nette de la taxe sur les transferts. Cette dernière d'un montant de 35.585 euros a été portée au compte de résultat sur la ligne « Impôts sur les bénéfices ».

Nous avons procédé, à la fin de l'année 2011, à la liquidation de notre dernière filiale la Société Civile de droit marocain ASKEJOUR. Compte tenu des provisions déjà constituées, cette opération se traduit dans nos comptes par une perte de 768 euros.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 44.699 euros contre 58.956 euros en 2010 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements qui s'élèvent à 46.879 euros contre 39.826 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées en perte de change pour un montant de 1.517 euros alors qu'en 2010 ces variations s'étaient traduites par une différence positive de 19.252 euros.

Après imputations de 82.807 euros de charges d'exploitation contre 83.545 euros pour la même période de l'exercice 2010, le résultat courant de l'exercice fait ressortir une perte de 38.108 euros contre une perte de 24.589 euros pour l'exercice 2010.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.524 euros contre 16.800 euros et 8.475 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 1.157 euros et d'une charge d'impôt de 38.265 euros, dont 36.438 euros de taxe sur les transferts, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 77.529 euros contre une perte de 32.553 euros au 31 décembre 2010.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2.283.122 euros contre 2.360.651 euros au 31 décembre 2010. Suite au transfert des réserves de la succursale marocaine, ils sont répartis à concurrence de 1.234.781 euros en France et 1.048.431 euros au Maroc contre respectivement 951.209 euros et 1.409.443 euros en 2010. Soit 5,51 euros et 4,68 euros par actions contre 4,25 euros et 6,29 euros par action en 2010.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan de la société s'élevait à 2.315.066 euros contre 2.395.281 euros pour l'exercice précédent.

9.1.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous ont incités à la plus grande prudence dans la gestion de notre portefeuille. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires faiblement exposés qui ont un très faible rendement.

Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités d'investissement et des risques liés à la crise financière, sur proposition du Conseil d'Administration :

- l'Assemblée Générale du 04 décembre 2008 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 60 euros par action, soit un dividende global de 13.440.000 euros.
- l'Assemblée Générale du 10 décembre 2009 a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 8 euros par action, soit un dividende global de 1.792.000 euros.

Ces dividendes ont été respectivement mis en paiement les 11 décembre 2008 et 18 décembre 2009.

Après ces distributions, les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2010 à 2.360.651 euros contre à 2.527.604 euros au 31 décembre 2009, 4.737.964 euros au 31 décembre 2008 et 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

Eu égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L 233-3 du code de commerce la société Civile ASKEJOUR, société de droit marocain. Cette société ayant un actif net négatif,

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE qui ressort à 58.375 euros contre 56.475 euros en 2009 s'analyse comme suit :

La reprise de la provision pour perte de change sur les actifs de la succursale marocaine d'un montant de 522.253 euros est entièrement compensée par une différence de change négative de même montant.

Les produits financiers de l'exercice sont composés des produits de placement qui s'élèvent à 39.826 euros contre 63.380 euros pour l'exercice 2009 et d'une différence positive de change d'un montant de 19.252 euros.

Hors différence de change les charges financières se sont élevées à 123 euros contre 6.905 euros.

Après imputations de 83.545 euros de charges d'exploitations contre 131.520 euros pour l'exercice 2009, le résultat courant de l'exercice fait ressortir un déficit de 24.589 euros contre un déficit de 74.976 euros en 2009.

Les montants des salaires et des charges sociales, inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent respectivement à 16.800 euros et 8.475 euros contre 27.600 euros et 13.222 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 33 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 7.997 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 32.553 euros contre un résultat déficitaire de 82.359 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan de la société s'élevait à 2.395.281 euros contre 3.093.935 euros pour l'exercice précédent.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Néant.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

Néant.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 2.283.122 € au 31 décembre 2011 contre 2.360.651 € au 31 décembre 2010 et 2.527.604 € au 31 décembre 2009.

Cette baisse de capitaux propres résulte de l'affectation des résultats déficitaires des exercices 2009, 2011 et 2010 et aux distributions de dividende mentionnées au paragraphe suivant.

Les bénéfices des exercices 2011 et 2010 de la succursale ont été transférés en France.

Au 30 juin 2011, les réserves règlementées constituées à la succursale, qui étaient converties à leur cours historique ont été reclassées au même cours dans les comptes du siège. La contre valeur de ces réserves, d'un montant de 331 610 euros net de taxe sur les transferts d'un montant de 35 584 euros, a été transférée sur les comptes du siège en mai 2011.

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

(en K€)	2011	2010	2009
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-83	-16	-180
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-134	-2 128
VARIATION DE TRESORERIE	-83	-151	-2 308
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 034	2 118	2 269

En 2009 et 2010 les flux négatifs sont liés à la distribution des dividendes mentionnés ci-dessous.

La société a versé :

- Au cours de l'année 2010, à chacune des 224.000 actions, un dividende de 0,60 au titre de l'exercice 2009.

- En décembre 2009, un dividende exceptionnel de 1.792.000 €, soit 8 €, conformément à la décision de l'assemblée générale du dix décembre 2009.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

A ce jour, COMPAGNIE MAROCAINE ne dispose d'aucun endettement financier.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction en France et au Maroc portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres, la Société n'a besoin d'aucune source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à ce jour.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Néant.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis la dernière clôture au 31 décembre 2011, COMPAGNIE MAROCAINE a poursuivi l'activité de gestion de son portefeuille de placement essentiellement investi en supports monétaires.

Pour les comptes et l'activité du premier semestre 2012 se reporter aux paragraphes 20.5.1.

Aucun évènement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours de cette période.

12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, d'engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le résultat de l'exercice 2012 devrait rester déficitaire, mais il dépendra largement du taux de change du dirham par rapport à l'euro.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Mandat et fonction dans la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Adresse professionnelle
Jacques VITALIS	Président Directeur Général	28-avr-88	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	siège social
Henri DARU	Administrateur	20-avr-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	siège social
Hedwige de ROFFIGNAC	Administrateur	16-oct-00	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015	siège social
COPAGES SAS* représentée par Lorenza VITALIS	Administrateur	27-avr-79	AG qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	siège social

* COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, qui est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial à l'exception de :

- Melle. Lorenza VITALIS : fille de M. Jacques VITALIS.
- M. Henri DARU : beau-frère de Mme Hedwige de ROFFIGNAC.

La société COPAGES est administrateur de COMPAGNIE MAROCAINE et n'entretient aucun autre lien avec la Société.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices au moins;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ; et
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Autres mandats exercés, ou ayant été exercés, par les administrateurs

Nom	Autres mandats en cours	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour
Jacques VITALIS	Président COPAGES SAS Gérant COVIMAR (SC) Gérant ACV Europe (SARL)	Néant
Henri DARU		Membre du conseil de surveillance de l'IDI
Hedwige de ROFFIGNAC	Gérante : Ateliers Versigny	Néant
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS	Administrateur : COPAGES SAS	Néant

Expertise et expérience des membres du conseil d'administration

Jacques VITALIS	1981 : Gérant Sarl SOVENTER depuis 1988 : Président Directeur-général COMPAGNIE MAROCAINE Président COPAGES
Henri DARU	1993 – 1997 : Membre du directoire d'UAP international 1998 : Retraite jusqu'en 2008 : Membre du conseil de surveillance de l'IDI
Hedwige de ROFFIGNAC	Depuis 2002 : Gérante Ateliers de Versigny
Lorenza VITALIS représentant COPAGES SAS	Etudiante en droit

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les membres des organes de direction et d'administration de la Société à l'égard de cette dernière ;
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration de la Société a été nommé en cette qualité ;
- les règles concernant les restrictions ou interdictions des organes de direction et d'administration de la Société sur des opérations sur les titres de la Société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration a exprimé son adhésion à ces recommandations.

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009, les rémunérations brutes versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice 2011

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Exercice 2010

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	16 800 €	16 800 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	Néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
COPAGES S.A.S	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a révisé la rémunération du Président Directeur-général. Sa rémunération brute annuelle a été fixée, à compter du 1^{er} janvier 2010, à la somme de 16.800 euros.

Exercice 2009

Noms	Rémunération brute totale	Partie Fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Jacques VITALIS	27 600 €	27 600 €	néant	néant	2 332 €	néant
Henri DARU	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Guy MALVOISIN	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Hedwige de ROFFIGNAC	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant
Thierry VITALIS	néant	Néant	néant	néant	1 167 €	néant

Le Conseil d'Administration du 04 décembre 2008 a révisé la rémunération du Président Directeur-général. Sa rémunération brute annuelle a été fixée, à compter du 1^{er} janvier 2009, à la somme de 27.600 euros.

Définition de la rémunération du Président

La rémunération du Président fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'Administration.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

Aucune prime de départ ou d'arrivée n'ont été accordées à ce jour à l'un ou l'autre des administrateurs ou dirigeants de la Société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration et direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Jacques VITALIS, son Président Directeur Général.

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

La composition détaillée du Conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Néant.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille limitée, la Société n'a pas mis en place de pratiques en matière de « corporate governance ». La Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2011

Pour la mise en œuvre de ce rapport, le Président ne s'est pas appuyé sur le guide de référence mis en place par l'AMF et Middledext.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

POUVOIRS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La COMPAGNIE MAROCAINE est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

L'article 21 des statuts de la société fixe les pouvoirs du Conseil :

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.... »

Chaque Administrateur s'engage à maintenir son indépendance de jugement et à participer activement aux travaux du conseil grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la société.

Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du conseil.

Il respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

Il déclare à la société les opérations qu'il effectue sur les actions COMPAGNIE MAROCAINE.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs, sont dans la mesure du possible, joints à la convocation, ou transmis dans les jours qui suivent.

Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Le conseil d'administration, qui est composé de trois hommes et deux femmes, s'est réuni à trois reprises en 2011.

DIRECTION GENERALE

Le conseil d'administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Le conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président-Directeur-général.

La rémunération du Président Directeur- général est fixée par le Conseil d'Administration.

ORGANISATION GENERALE ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE MERE

La Société est organisée en un siège en France et une succursale au Maroc où un système de délégation de pouvoir a été mis en place en vue d'assurer les opérations courantes.

La société n'a pas de personnel hormis le Président Directeur Général qui assure directement l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez COMPAGNIE MAROCAINE ont pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le président informe de façon systématique le Conseil en cas de décisions stratégiques.

ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA SOCIETE MERE

La comptabilité de la société est tenue, pour le siège, en interne sur un logiciel standard du marché, celle de la succursale a été confiée localement à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes de la société qui résultent de l'agrégation des comptes du siège et de la succursale marocaine, sont établis deux fois par an, en fin de semestre, par le Président.

LIAISONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes effectuent, lors des arrêtés, semestriel et annuel, un audit complet des comptes et des principes comptables appliqués dans la société tant au niveau du siège que de la succursale.

La société met à la disposition des Commissaires aux comptes tous les éléments justifiant les données contenues dans les comptes.

Le Président Directeur-général
Jacques VITALIS

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **Compagnie Marocaine** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 14 mai 2012

EXPONENS Audit

Vito MARTINELLI
Associé

FIGEREC

Olivier BOSSARD
Associé

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

L'effectif de la Société est d'une personne.

17.2 Participations et stock options des administrateurs au 31 octobre 2012

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS représentée par Lorenza VITALIS (1)	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détenition directe et indirecte)	74 476	33,25%
Henri DARU (2)	20 857	9,31%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%

(1) COPAGES SAS, contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS. J. VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.

(2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert et détiennent de concert 30 212 actions soit 13,49% du capital COMPAGNIE MAROCAINE.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société.

17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 octobre 2012

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%
Sous-total Jacques VITALIS (détection directe et indirecte)	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS	14 757	6,59%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%
Public	94 938	42,38%
Total	224 000	100%

(1) COPAGES SAS contrôlée par la société civile COVIMAR est elle-même contrôlée par M. Jacques VITALIS. M. Jacques VITALIS, COPAGES et COVIMAR ont déclaré agir de concert.

(2) M. Henri DARU et Mme Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

- **AMF : Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012 :**

Par courrier en date du 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclarations de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 avril 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir : **Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011** : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par action simplifiée COPAGES, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote et il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote depuis le 31 mai 2011.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les quotes-parts de droits de vote des actionnaires sont identiques à leurs quotes-parts de capital. En effet, il n'existe pas de droit de vote double.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société. Des actions de concert entre certains actionnaires ont fait l'objet de déclarations (cf paragraphe 18.1). En revanche, à la connaissance de la Société il n'existe pas de pacte entre les actionnaires.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.5 État des nantissements d'actions et d'actifs

Néant.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Il n'existe aucune opération avec les apparentés au sens de la définition d'IAS 24.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009

ACTIF	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2009
ACTIF IMMOBILISE	35 470	38 021	40 582
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	35 257	37 808	40 368
Titres de participations			
Autres Immobilisations financières	214	214	214
ACTIF CIRCULANT	2 279 596	2 357 260	2 531 100
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	245 284	239 293	261 909
Valeurs mobilières de placement	1 974 160	1 978 703	2 198 628
Disponibilités	59 940	138 842	69 884
Charges constatées d'avance	212	422	680
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF			522 253
Ecart de conversion			522 253
TOTAL DE L'ACTIF	2 315 066	2 395 281	3 093 935

PASSIF	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2009
CAPITAUX PROPRES	2 283 122	2 360 651	2 527 604
Capital	1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale	112 000	112 000	112 000
Réserve d'investissement		574 825	574 825
Autres réserves	774 824	200 000	200 000
Report à nouveau	353 827	386 380	603 139
Résultat de l'exercice	(77 529)	(32 553)	(82 359)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			522 253
Provision pour perte de change			522 253
DETTES	31 945	34 630	44 078
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés	21 452	22 358	25 664
Dettes fiscales et sociales	3 493	5 272	11 414
Autres dettes et comptes de régularisations	7 000	7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF			
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 315 066	2 395 281	3 093 935

20.1.2 Comptes de résultat aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009

COMPTE DE RESULTAT	Au 31 déc 2011	Au 31 déc 2010	Au 31 déc 2009
Produits d'exploitation			68
Loyers			
Autres produits d'exploitation			68
Charges d'exploitation	82 807	83 545	131 520
Achats et charges externes	41 638	42 964	66 964
Impôts et taxes	6 295	5 745	14 120
Charges de personnel	25 324	25 275	40 822
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 551	2 561	2 613
Autres charges d'exploitation	7 000	7 000	7 000
Résultat d'exploitation (1)	- 82 807	- 83 545	- 131 451
Produits financiers	46 984	581 331	63 380
Produits des autres valeurs mobilières et créances immobilisées			
Reprises sur provisions et dépréciations		522 253	
Différences positives de change	105	19 252	87
Revenu des créances immobilisées	13 150		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 728	39 826	63 294
Charges financières	2 284	522 376	6 905
Dotations aux dépréciations et aux provisions			6 713
Intérêts et charges assimilés	768	123	2
Différence de Change	1 517	522 253	191
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Résultat financier (2)	44 699	58 956	56 475
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	- 38 108	- 24 589	- 74 976
Produits exceptionnels	335	33	108
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		33	108
Produits exceptionnels sur opérations en capital	335		
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 157		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	335		
Résultat exceptionnel (3)	- 1 157	33	108
Impôts sur les bénéfices (4)	38 265	7 997	7 491
RESULTAT (1+2+3+4)	- 77 529	- 32 553	- 82 359
Résultat par action (en euros)	- 0,35	- 0,15	- 0,37

20.1.3 Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

BILAN
(en euros)

ACTIF	Notes	2011	2010
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1	35 257	37 808
Titres de participations	2		
Autres Immobilisations financières	3	214	214
- ACTIF IMMOBILISE	TOTAL I	35 470	38 021
Clients et comptes rattachés			
Autres créances et comptes de régularisation	4	245 284	239 293
Valeurs mobilières de placement	5	1 974 160	1 978 703
Disponibilités	5	59 940	138 842
Charges constatées d'avance		212	422
- ACTIF CIRCULANT	TOTAL II	2 279 596	2 357 260
Ecart de conversion	TOTAL III 6		
TOTAL GENERAL (I à III)		2 315 066	2 395 281
<hr/>			
PASSIF		2011	2010
Capital		1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000
Réserve d'investissement			574 825
Autres réserves		774 824	200 000
Report à nouveau		353 827	386 380
Résultat de l'exercice		(77 529)	(32 553)
CAPITAUX PROPRES	TOTAL I 7	2 283 122	2 360 651
Provision pour perte de change			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	TOTAL II 8		
Emprunts et dettes financières			
Fournisseurs et comptes rattachés		21 452	22 358
Dettes fiscales et sociales		3 493	5 272
Autres dettes et comptes de régularisations		7 000	7 000
Produits constatés d'avance			
DETTES	TOTAL III 9	31 945	34 630
Ecart de conversion passif	TOTAL IV		
TOTAL GENERAL I à IV		2 315 066	2 395 281

COMPTE DE RESULTAT
(euros)

	Notes	2011	2010
Loyers			
Autres produits d'exploitation			
Total des produits d'exploitation I			
Achats et charges externes		41 638	42 964
Impôts et taxes		6 295	5 745
Charges de personnel		25 324	25 275
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 551	2 561
Autres charges d'exploitation		7 000	7 000
Total des Charges d'exploitation II		82 807	83 545
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(82 807)	(83 545)
Reprises sur provisions et dépréciations	8		522 253
Différence positive de change		105	19 252
Revenu des créances immobilisées		13 150	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		33 728	39 826
Total des produits financiers III		46 984	581 331
Dotations aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés		768	123
Différence de Change		1 517	522 253
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières IV		2 284	522 376
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)		44 699	58 956
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II+III-IV)		(38 108)	(24 589)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			33
Produits exceptionnels sur opérations en capital		335	
Total des produits exceptionnels V		335	33
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 157	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		335	
Total des charges exceptionnelles VI	10	1 491	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(1 157)	33
Impôts sur les bénéfices	11	38 265	7 997
Total des produits (I+III +V)		47 319	581 365
Total des charges (II+IV +VI)		124 848	613 918
5- RESULTAT DE L'EXERCICE)		(77 529)	(32 553)
Résultat par action (en euros)		(0,35)	(0,15)

Annexe aux comptes sociaux 2011

Faits caractéristiques de l'exercice

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2.283.122 euros contre 2.360.651 euros au 31 décembre 2010.

Compte tenu de l'instabilité des marchés financiers les fonds disponibles sont placés sur des supports monétaires.

Principes et méthodes

Principes généraux et éléments caractéristiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,1351 MAD pour 1 euro contre 11,7557 MAD en 2010), exception faite du poste construction qui convertis à son cours historique.

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen de l'exercice qui s'établissait à 11,2742 MAD pour 1 euro contre 11,1876 l'exercice précédent.

(MAD = Dirham marocain)

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

Principales méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour les immobilisations de la succursale) ou à leur valeur d'apport. Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Constructions	20 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ou 4 ans	Linéaire
Mobilier	4 ans	Linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. La société procède, le cas échéant, à une dépréciation de ses participations par référence à une valeur d'inventaire correspondant à la quote-part de capitaux propres détenus.

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à :

- la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- le cours de clôture pour les OPCVM ;
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes (en euros)	31/12/ 2010	Acquisitions	Cessions	Différence de change	31/12/ 2011
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles	53 308			+ 15	53 323
Constructions (1)	47.501				47.501
Matériel et mobilier	5.807			+ 15	5.822
Amortissements (en euros)	31/12/ 2010	Dotations	Reprises	Différence de change	31/12/ 2011
Immobilisations incorporelles	-				-
Logiciels	-				-
Immobilisations corporelles	15.500	2.551		+ 15	18.066
Constructions	9 896	2.375			12 271
Matériel et mobilier	5 604	176		+ 15	5 796

(1) Appartement à usage de bureaux acquis en 2006. Siège de la Succursale au Maroc.

Note 2 - Immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	2010	Acquisitions	Cessions	2011
Titres de participations	335		335	-
Dépréciations (en euros)	2010	Dotations	Reprises	2011
Titres de participation	335		335	-

La Société civile Askejour (Maroc) qui n'avait plus ni activité ni patrimoine a été dissoute fin décembre 2011.

Note 3 - Autres immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	31/12/2010	Acquisitions 2011	Cessions 2011	31/12/2011
Dépôts et cautionnements	214			214

Note 4 - Autres créances et comptes de régularisation

Excédent IS 2010 (Maroc)	4.596 €
Excédent IS 2007 (Maroc)	226.721 €
Etat I/B - dégrèvement IS (Maroc) à recevoir	12.884 €
Créance sur cession d'immobilisation	269 €
Produits à recevoir	813 €
Total :	<u>245.284 €</u>

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et trésorerie**Inventaire des valeurs mobilières de placement**

Etablissements financiers	Placements et SICAV monétaires	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
C.I.C	- Compte à terme		900.000	
C.I.C	- Compte à terme		300.000	
AttijariWafa Bank	- Attijari Liquidité	7.500	774.160	
	Actions	-	-	0%
Total			1.974.160	100,00%

Variation des dépréciations	2010	Dotations	Reprises	2011
Dépréciation des VMP (Succursale)	28.131		100 *	28.231

* : différence de conversion

Localisation	Siège	Succursale	Total
Compte à terme et SICAV monétaires	1.200.000	774.160	1.974.160
Valeur brute	1.200.000	802.391	2.002.391
Dépréciation	-	-28.231	-28.231
Valeur estimative	1.200.000	774.231	1.974.231
Plus values latentes		161	161
Trésorerie (Caisses ; Banques ; CCP)	52.880	7.060	59.940

Note 6 - Ecart de conversion - actif

Les postes du bilan de la succursale au Maroc, exception faite des constructions qui conservés à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Jusqu'au 30 juin 2010, s'il en résultait, par rapport au cours d'ouverture, un écart de conversion actif, celui-ci faisait l'objet d'une provision.

Depuis le 31 décembre 2010, ces différences de conversion ont été directement comptabilisées en écart de change.

Le montant cumulé des écarts de conversion, qui s'élevait au 31 décembre 2009 à 522.253 euros, à été porté au 31 décembre 2010 en différence négative de change. Corrélativement la provision pour risque de change de même montant (note 8) a été reprise.

Les comptes 2011 de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence négative de change de 1.364 euros.

Note 7 – Variation des capitaux propres et réserves

(en €)	31/12/2010	Affectation 2010		31/12/2011	Affectation 2011		31/12/2011
	avant affectation	+	-	avant affectation	+	-	après affectation
Capital	1.120.000			1.120.000			1.120.000
Réserve légale	112.000			112.000			112.000
Réserve investis. (succursale)	574.825			574.825	574.825		
Autres réserves (succursale)	68.599			68.599	68.599		
Autres réserves (siège)	131.401			131.401	643.424		774.825
Report à nouveau	386.380		32.553	353.826		77.529	276.297
Résultat de l'exercice 2011				- 77.529		- 77.529	
Résultat de l'exercice 2010	- 32.553		- 32.553				
Capitaux propres	2.360.651			2.283.122			2.283.122

Dividendes

Les réserves constituées à la succursale, qui étaient converties à leur cours historique ont été reclassées au même cours dans les comptes du siège. La contre-valeur de ces réserves, d'un montant de 331.610 euros net de taxe sur les transferts d'un montant de 35.584 euros, a été transférée au siège.

Suite à ce transfert, les capitaux propres sont répartis à concurrence de 1.234.781 euros en France et 1.048.431 euros au Maroc contre respectivement 951.209 euros et 1.409.443 euros en 2010. Soit 5,51 euros et 4,68 euros par actions contre 4,25 euros et 6,29 euros par action en 2010.

Au 31 décembre 2011, le capital de 1.120.000 euros est divisé en 224.000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 8 - Provisions pour risques et charges

La provision pour risque de change, qui couvrirait, au 31 décembre 2009, le cumul des écarts de conversion actif mentionné en note 6 a été reprise en totalité.

Note 9 - Dettes

Ventilation par échéance	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	21.452 €		21.452 €
Dettes fiscales et sociales	3.493 €		3.493 €
Autres dettes (Jetons de présence)	7.000 €		7.000 €
Totaux	31.945 €		31.945 €

Détail fournisseurs & factures non parvenues :

Honoraires 2010 FIGEREC (C.A.C.)	9.568 €
Honoraires 2010 EXPONENS (C.A.C.)	8.503 €
Honoraires 2010 Société Fiduciaire du Maroc	3.368 €
Divers	13 €
Total	21.452 €

Le poste **dettes fiscales et sociales** se compose comme suit :

Organismes sociaux	2.033 €
Taxe sur les transferts (résultat 2011 succursale)	853 €
Taxe professionnelle (Maroc)	135 €
Taxes sur les salaires	472 €
Total	3.493 €

Note 10 - Résultat exceptionnel : - 1.157 €

Il correspond aux taxes d'habitation de l'immeuble de la succursale pour les exercices 2008, 2009 et 2010 et aux pénalités de retard.

Note 11 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Résultat courant avant impôts	- 49.476	- 45.769	11.368	21.179	- 38.108	- 24.589
Résultat exceptionnel			- 1.157	33	- 1.157	33
Impôt s/ les bénéficiaires			- 1.827	- 6.526	- 1.827	- 6.526
Taxe sur les transferts : Résultat succursale			- 853	- 1.471	- 853	- 1.471
Taxe sur les transferts : Réserves succursale	- 35 585				- 35.585	
Totaux	- 85.061	- 45.769	7.530	13.215	- 77 529	- 32 553

Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2011 il n'y a ni engagements donnés, ni reçus.

Note 13 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration qui a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Rémunération du Président Directeur-général

M. Jacques VITALIS Président Directeur-général	Exercice N	Exercice N -1
- Rémunération fixe due au titre de l'exercice	16.800	16.800
- Rémunération variable	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-
- Jetons de présence	2.332	2.332
- Avantages en nature	-	-
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	19.132	19.132

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a fixée la rémunération annuelle du Président Directeur-général la somme de 16.800 euros.

Il est affilié aux régimes de retraite des cadres et de prévoyance mis en place par la société.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La somme totale des jetons de présence à été fixée à 7 000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010.

Cette somme est répartie à parts égales entre les administrateurs. La part du Président est double.

Tableau des jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence 2011	Jetons de Présence 2010
MME Hedwige de ROFFIGNAC	1.167	1.167
M. Henri DARU	1.167	1.167
M. Guy MALVOISIN	1.167	1.167
M. Jacques VITALIS	2.332	2.332
SAS COPAGES	1.167	1.167
Totaux	7.000 (*)	7.000

(*) dont 4.715 € réintégrés fiscalement.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A – ACTIONNARIAT

Liste des principaux actionnaires

	12/03/2012	31/12/2010
- COPAGES S.A.S (1)	33,02 %	33,02 %
- M. & MME Henri DARU	13,49 %	13,49 %
- CANDEL & PARTNERS	5,49 %	
- M. Jacques VITALIS.	0,23 %	0,23 %
- FTB		4,57%

(1) Contrôlée par M. Jacques VITALIS.

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233- 7 du code de commerce)

- **AMF : Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012 :**

Par courrier reçu le 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

- **AMF : Décision et information N° 209C1524 du 21 décembre 2009 :**

Par courrier reçu le 21 décembre, la Société anonyme FTB [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2009, par suite d'une cession d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 10.243 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et des droits de vote de cette société [2].

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 février 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir :

Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011 : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée COPAGES qu'il contrôle, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

B - Marché des titres
Evolution des cours sur 18 mois.

Date	Cours en euros			Nombre de titres échangés	Capitaux en euros	Nombre de séances de cotation
	+ haut	+ bas	moyen			
juillet-10	12,63	11,21	12,22	2.561	31.300	6
août-10	14,30	11,32	12,43	2.338	29.070	10
septembre-10	13,19	11,63	12,20	833	10.160	9
octobre-10	13,89	12,04	13,11	1.018	13.350	14
novembre-10	14,60	12,04	12,67	2.194	27.800	12
décembre- 10	13,00	11,14	11,38	5.312	60.450	13
janvier-11	13,00	11,44	12,12	3.401	41.220	14
février-11	12,00	10,75	11,17	2.429	27.140	9
mars-11	11,89	10,02	10,37	1.201	12.460	8
avril-11	10,60	9,71	9,98	545	5.440	5
mai-11	9,60	8,66	9,37	3.712	34.770	11
juin-11	12,82	9,00	9,43	1.467	13.840	11
juillet-11	10,25	9,32	9,42	2.643	24.900	6
août-11	10,14	9,00	9,62	5.744	55.240	11
septembre-11	10,00	9,20	9,28	7.922	73.540	9
octobre-11	9,25	9,05	9,12	2.430	22.150	5
novembre-11	9,30	7,54	7,80	922	7.190	5
décembre-11	9,90	7,57	8,93	1.726	15.410	8
Total				48.398	505.430	166

Source Nyse Euronext

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2008	2009	2010	2011
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE:					
a) Capital social	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000
b) Nombres d'actions émises	224 000	224 000	224 000	224 000	224 000
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	645 512	652 940	63 557	59.079	46.983
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	293 120	408 628	-65 542	-21.995	-36.257
c) Impôts sur les bénéfices	106 523	132 543	7 491	7.997	38.265
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	159 378	273 473	-82 359	-32.553	-77.529
e) Montant des bénéfices distribués	560 000	336 000	134 400		
f) Montant des distributions exceptionnelles (2)		13 440 000	1 792 000		
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION :					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,83	1,23	-0,33	-,013	-,033
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,71	1,22	-0,37	-0,15	-0,35
c) Dividende versé à chaque action	2,50	1,50	0,60		
d) Dividende exceptionnel par action (2)		60,00	8,00		
IV – PERSONNEL:					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	83 197	78 567	27 600	16.800	16.800
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	36 816	32 864	13 222	8.475	8.524

(1) Le chiffre d'affaires HT comprend les produits financiers.

2) Dividende exceptionnel mis en paiement le 11 décembre 2008 et le 18 décembre 2009.

Filiales et participation

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice 2011 H.T.	Résultat net de l'exercice 2011 H.T.	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

- NEANT

II- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

A - FILIALES NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

Sociétés françaises :
-Néant

Sociétés étrangères
-Néant

B - PARTICIPATIONS NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

-Néant

Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2011	2010	2009
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 77.529	- 32.553	- 82.359
Dotations, amortissements & provisions	2.551	2.561	9.326
Reprises, amortissements & provisions			-15
Plus-values de cession, nettes d'impôt			
Marge brute d'autofinancement	- 74.978	- 29.992	- 73.048
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 8.467	13.424	- 106.712
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	- 83.445	- 16.568	- 179.760
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations			- 384
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt			
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)			- 384
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires		- 134.400	- 2.128.000
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)		- 134.400	- 2.128.000
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	- 83.445	- 150.968	- 2.308.144
Trésorerie d'ouverture	2.117.545	2.268.512	4.576.656
Trésorerie de clôture	2.034.100	2.117.545	2.268.512

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers consolidés

Néant

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

(A) Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **COMPAGNIE MAROCAINE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 14 mai 2012

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Audit
Vito MARTINELLI
Associé

FIGEREC
Olivier BOSSARD
Associé

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 12 mai 2012

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Audit
Vito MARTINELLI
Associé

FIGEREC
Olivier BOSSARD
Associé

20.5 Date des dernières informations financières

Date des derniers comptes annuels certifiés : 31 décembre 2011.

Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes au 30 juin 2012

I. – BILAN AU 30 JUIN 2012

(en euros)

ACTIF	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Actif immobilisé		34 256	36 741	35 470
Immobilisations corporelles	1	34 042	36 527	35 257
Titres de participations	2			
Autres Immobilisations financières	3	214	214	214
Actif circulant		2 267 076	2 290 035	2 279 596
Clients et comptes rattachés				
Autres créances et comptes de régularisation	4	242 758	239 185	245 284
Valeurs mobilières de placement	5	1 985 830	1 950 887	1 974 160
Disponibilités	6	38 393	99 649	59 940
Charges Constatée d'avance		106	314	212
Compte de régularisation actif				
Ecart de conversion	7			
Total de l'actif		2 301 332	2 326 776	2 315 066
PASSIF		30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Capitaux propres	8	2 264 901	2 286 874	2 283 122
Capital		1 120 000	1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000	112 000
Autres réserves		774 824	774 824	774 824
Report à nouveau		276 297	353 827	353 827
Résultat de l'exercice		(18 221)	(73 777)	(77 529)
Provisions pour risques et charges				
Provision pour perte de change				
Dettes	10	36 431	39 902	31 945
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés		27 989	32 885	21 452
Dettes fiscales et sociales		4 942	3 517	3 493
Autres dettes		3 500	3 500	7 000
Produits constatés d'avance				
Ecart de conversion passif				
Total du passif		2 301 332	2 326 776	2 315 066

II. – COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2012

(euros)

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Produits d'exploitation			
Autres produits d'exploitation			
Charges d'exploitation	41 156	44 128	82 807
Achats et charges externes	19 496	22 690	41 638
Impôts et taxes	3 699	3 572	6 295
Charges de personnel	13 247	13 086	25 324
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 214	1 280	2 551
Autres charges d'exploitation	3 500	3 500	7 000
Résultat d'exploitation (1)	(41 156)	(44 128)	(82 807)
Produits financiers	27 822	22 884	46 984
Produits des autres valeurs mobilières		2 588	
Reprises sur provisions perte de change			
Différences positives de change			105
Revenu des créances immobilisées	14 456		13 150
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 367	20 297	33 728
Charges financières	2 194	14 747	2 284
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			768
Différence de change	2 194	14 747	1 517
Résultat financier (2)	25 629	8 137	44 699
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	(15 527)	(35 991)	(38 108)
Produits exceptionnels	-	-	335
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			335
Charges exceptionnelles	-	-	1 491
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 157
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			335
Résultat exceptionnel (3)	-	-	(1 157)
Impôts sur les bénéfices (4)	11	2 694	37 786
RESULTAT	(18 221)	(73 777)	(77 529)
Résultat par action (en euros)	-0,08134	-0,32936	-0,34611

III. -TABLEAU DE FLUX
(euros)

Tableau des flux de trésorerie (en €)	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 18 221	- 73 777	- 77 529
Amortissement et provisions	1 214	1 280	2 551
Reprise de provisions	-	-	-
	- 17 007	- 72 497	- 74 978
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	7 130	5 488	- 8 467
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	- 9 877	- 67 009	- 83 445
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
Emissions d'emprunts	-	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-	-
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-	-	-
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	- 9 877	- 67 009	- 83 445
Trésorerie d'ouverture	2 034 100	2 117 545	2 17 545
Trésorerie de clôture	2 024 223	2 050 536	2 034 100

IV. – ANNEXE

Les comptes semestriels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

II. Principes et méthodes comptables

1) Date d'établissement des comptes sociaux

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

2) Etats financiers utilisés

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (11,1591 dirhams pour 1 euro contre 11,1351 au 31/12/2011), exception faite des constructions qui ont été converties à leurs cours historiques (11,0767 dirhams pour un 1 euro).

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen qui s'établissait au 30 juin 2012 à 11,1320 dirhams pour 1 euro contre 11,2742 à la fin de l'exercice précédent.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour l'immeuble de la succursale.)

Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

Immobilisation	Durée	Amortissements
Constructions	20 ans	linéaire
Mobilier et Matériel de bureau	3 à 4 ans	linéaire

4) Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au cours de clôture pour les OPCVM et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si cette valeur est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

5) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III. - Notes complémentaires

1) BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Variations	Brut au 31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2012
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Constructions (1)	47 501				47 501
Autres mobiliers, agencements	5 822			- 9	5 813
Amortissements					
Constructions	12 271	1 188			13 459
Autres, mobiliers, agencements	5 796	27		- 9	5 813

(1) Détail de l'actif immobilier :

	Superficie	Valeur brute en euros des constructions
Casablanca :		
117 Bd d'Oujda et angle Bd Ibn Tachfine Appartement à usage de bureaux.	95 m ²	47 501
TOTAL		47 501

Note 2 - Immobilisations financières

	Brut au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2012
Titres de participations	-				-
Dépréciation des titres de participations	-				-

Note 3 - Autres immobilisations financières

	Brut au 31.12.2011	Augmentations	Diminutions	Différence de conversion	Brut au 30.06.2012
Dépôts et cautionnements	214				214

Note 4 - Autres créances et comptes de régularisation

- Etat Impôts et taxes	12 856 - Succursale: dégrèvement impôts sociétés à recevoir
- Etat Impôts et taxes	226 233 - Succursale: IS 2007.Trop versé (Demande de remboursement en cours)
- Impôts sur les sociétés	2 408 - Succursale
- Créance sur cession d'immobilisation	269 - Succursale
- Produits à recevoir	981 - Siège
	€ 242 748

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et comptes à terme

a/ Inventaire

	Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
Placements et SICAV monétaires		1 985 830	100 %
- CIC. Compte à terme échéance 31/09/2012		900 000	
- CIC. Compte à terme échéance 19/11/2012		300 000	
- Attijariwafabank : Attijari liquidité	7 500	<u>785 830</u>	
Total		<u>1 985 830</u>	100,00%

b/ Localisation

En euros	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur estimative	Plus-values latentes
SIÈGE	1 200 000		1 200 000	1 200 000	
SUCCURSALE	814 000	28 170	785 830	785 830	
TOTAL	<u>2 014 000</u>	<u>28 170</u>	<u>1 985 830</u>	<u>1 985 830</u>	

c/ Variation des dépréciations

En euros	Au 31.12.2011	Dotations	Reprises	Différence de conversion	Au 30.06.2012
Provisions dépréciation des titres de placement (Succursale)	28 231			- 61	28 170

Note 6 - Disponibilités (Caisses ; Banques)

Siège	32 487
Succursale	<u>5 906</u>
Total	<u>38 393</u>

Note 7 - Ecart de conversion - actif

Les postes du bilan de la succursale au Maroc, exception faite des constructions sont conservés à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Ces différences de conversion sont comptabilisées directement en écart de change.

Au 30 juin 2012, les comptes semestriels de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence négative de change de 2.309 euros.

Note 8 – Variation des capitaux propres et réserves

(En milliers d'euros)	Soldes au 31.12.2011 avant affectation	Affectation +	Affectation -	Soldes au 30.06.2012
Capital	1 120 000			1 120 000
Réserve légale	112 000			112 000
Réserves Investis. (Succursale)	574 825		574 825	
Autres réserves (Succursale)	68 599		68 599	
Autres réserves (Siège)	131 401	643 423		774 824
Report à Nouveau	353 826		77 529	276 297
Résultat de l'exercice 2011	- 77 529		- 77 529	
Résultat au 30/06/2012			- 18 221	- 18 221
CAPITAUX PROPRES	2 283 122			2 264 901

Au 30 juin 2012, le capital est de 1 120 000 euros divisé en 224 000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 9 - Dettes

	-1 an	+1 an	Total brut
Fournisseurs & factures non parvenues	27 989		27 989
Dettes fiscales et sociales	4 942		4 942
Autres dettes	3 500		3 500
	36 431		36 431

Détail des comptes fournisseurs :

FIGEREC (Honoraires Commissaire aux comptes .)	11 959 €
EXPONENS Audit (Honoraires Commissaire aux comptes)	10 480 €
Honoraires Ste Fiduciaire du Maroc	5 041 €
Divers	509 €
	27 989 €

Le poste dettes fiscales et sociales se compose comme suit :

Organismes sociaux	3 098 €
Taxe foncière	134 €
Taxe sur les transferts	1 360 €
Taxes sur les salaires	350 €
	4 942 €

Autres dettes :

Jetons de présences ((Provision 1 ^{er} trimestre 2012)	3 500 €
---	---------

2) COMPTE DE RESULTAT

Note 10 - Résultat exceptionnel

Néant

Note 11 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2012	30/06/2011
Résultat courant avant impôts	(22 814)	(43 308)	7 287	7 317	(15 527)	(35 991)
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Impôt s/ les bénéfices			(2 184)	(2 201)	(2 184)	(2 201)
Taxe sur les transferts			(510)	(35 585)	(510)	(35 585)
	(22 814)	(43 308)	4 593	(30 469)	(18 221)	(73 777)

Note 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au 30 juin 2012 il n'y a pas d'engagements financiers.

Note 13 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif de la société s'est élevé à une personne.

Note 14 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des membres du conseil d'administration

La somme totale des jetons de présence a été fixée à 7 000 euros par l'assemblée générale du 11 juin 2010.

Rémunération du Président - directeur général

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 a révisé la rémunération du Président Directeur-général. Sa rémunération brute annuelle a été fixée, à compter de cette date, à la somme de 16.800 euros.

IV. - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

NEANT

V. – RAPPORT D'ACTIVITE

Les disponibilités de la Compagnie Marocaine sont placées sur des supports monétaires et des comptes à terme.

Les produits des placements s'élèvent à 27 822 € contre 20 297 € pour la même période de l'exercice précédent.

Compte tenu de la dépréciation du dirham par rapport à l'euro, la diminution de la valeur d'actif de la succursale marocaine a été constatée en perte de change pour d'un montant de 2 309 €.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort au 30 juin 2012 à 25 629 € contre 8 137 € pour la même période de l'exercice précédent. Le premier semestre de l'exercice 2011 avait été pénalisé par perte de change de 14 747 €.

Après imputations de 41 156 € de charges d'exploitation contre 44 128 € pour la même période de l'exercice 2011, le résultat courant au 30 juin 2012 fait ressortir une perte de 15 527 € contre une perte de 35 991 € au 30 juin 2011.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 2 694 € contre 37 786 € dont 35 585 € résultaient de la taxe sur les transferts des réserves de la succursale, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE au 30 juin 2012 font finalement ressortir une perte de 18 221 € contre une perte de 73 777 € au 30 juin 2011.

Les capitaux propres de la société s'établissent au 30 juin 2012 à 2 264 901 € contre 2 283 122 € au 31 décembre 2011.

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

VI. – PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS RECENTS

Le résultat de l'exercice 2012 devrait rester faiblement déficitaire, mais il dépendra du taux de change du dirham par rapport à l'euro et de l'évolution des taux d'intérêt.

20.5.2 Déclaration des responsables de l'information semestrielle 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jacques VITALIS
Président directeur-général

20.5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2012

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société **Compagnie Marocaine**, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Paris et Neuilly sur Seine, le 24 juillet 2012

<p>EXPONENS Audit Commissaire aux Comptes <i>Membre de la Compagnie Régionale de Paris</i> 15 Place de la Nation 75011 PARIS</p> <p>Vito MARTINELLI Associé</p>	<p>FIGEREC Commissaire aux Comptes <i>Membre de la Compagnie Régionale de Versailles</i> 20 bis, rue Louis Philippe 92200 NEUILLY SUR SEINE</p> <p>Bruno FOURNIER Associé</p>
---	---

20.6 Distribution de dividendes

Au cours des trois derniers exercices la Société a distribué les dividendes suivants :

Dividende (en €) au titre de :	Exercice clos le 31 décembre 2011		Exercice clos le 31 décembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2009	
	Global	Par action	Global	Par action	Global	Par action
Dividende	-	-	-	-	134 400 €	0,60 €
Dividende exceptionnel	-	-	-	-	1 792 000 €	8,00 €
Total	-	-	-	-	1 926 400 €	8,60 €

COMPAGNIE MAROCAINE qui menait une politique de distribution de dividendes régulière a décidé lors des l'Assemblées Générale des 4 décembre 2008 et 10 décembre 2009 de distribuer deux dividendes exceptionnels d'un montant respectif de 60 euros et 8 euros par action.

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2010 et 2011

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est intervenu depuis la production des derniers états financiers annuels au 31 décembre 2011.

Les informations financières intermédiaires au 30 juin 2012 figurent aux pages 47 à 55.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital de la Société s'élève à 1 120 000 €, entièrement libéré composé de 224 000 actions de 5 € de valeur nominale.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

La Société a été constituée le 16 juin 1902 au capital initial de 15 000 FRF composé de 150 actions de 100 FRF. Après plusieurs augmentations de capital, le capital de la Société a été porté, par une assemblée générale du 27 octobre 1950, à 5 600 000 FRF composé de 224 000 actions de 25 FRF de nominal.

Depuis cette date la seule opération intervenue sur le capital de la Société concerne la conversion en euros avec une augmentation de capital.

Date	Nature de l'opération	Augmentation De Capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
27-oct-50					25 FRF	224 000	5 600 000 FRF
21-juin-01	Incorporation de réserves et conversion en €	1 746 718 FRF			5 €	224 000	1 120 000 €

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

A la connaissance de la Société, les seuls mouvements sur le capital intervenus au cours des trois derniers exercices et qui ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuils auprès de l'AMF, sont les suivants :

- La Société anonyme FTB [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 03 décembre 2009, par suite d'une cession d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 21.927 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 9,79% du capital et des droits de vote de cette société [2]
- La Société anonyme FTB [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2009, par suite d'une cession d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 10.243 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 4,57% du capital et des droits de vote de cette société [2]
- La Société par action simplifiée Candell & Partners [1] (4 AVENUE Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2]

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Consellior, elle-même contrôlée par M. Allan GREEN.

[2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

C. Répartition du capital et des droits de vote au 31 octobre 2012

Nom	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Jacques VITALIS	508	0,23%
COPAGES SAS (1)	73 968	33,02%
Sous total Jacques VITALIS (détenition directe et indirecte)	74 476	33,25%
M. et Mme Henri DARU (2)	30 212	13,49%
CANDEL & PARTNERS (3)	14 757	6,59%
Hedwige de ROFFIGNAC	9 617	4,29%
Public	99 452	44,40%
Total	224 000	100%

(1) COPAGES SAS est contrôlée par la société civile COVIMAR, elle-même contrôlée par Monsieur Jacques VITALIS. COVIMAR, COPAGES et Jacques VITALIS ont déclaré agir de concert.

(2) Monsieur Henri DARU et Madame Caroline DARU ont déclaré agir de concert.

(3) Contrôlée par Monsieur Allan GREEN.

21.1.8 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., compartiment C, sous le code ISIN FR FR0000030611, code mnémonique CIEM. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La société a pour objet :

D'exploiter au Maroc ou dans tous autres pays, tous établissements industriels, commerciaux, etc...ainsi que toutes concessions se rapportant à toutes industries, à tous commerces ou à tous travaux publics ou privés ;
De faire ces exploitations, soit par voie d'exploitation directe, soit indirectement, soit par voie de création de sociétés spéciales d'exploitation, d'association en participation, de régie, de cessions à tous tiers, de prise de bail, de concession de baux ou autrement ;
De s'intéresser, sous quelque forme que ce soit, dans toutes affaires présentant un caractère analogue ou similaire à celui de la présente société, ainsi que dans toutes celles qui, sans présenter ce caractère, pourraient aider à son développement et concourir à sa prospérité ;
Et généralement de faire toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières, immobilières se rattachant à l'objet de la société.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et 18 au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire parmi les actionnaires.

La durée de leur fonction est de six années. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

Une personne morale peut être nommée administrateur ; lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent, dont le mandat lui est donné pour la durée de celui de la personne morale administrateur et doit être confirmé à chaque renouvellement.

En cas de révocation par la personne morale, de son représentant, de décès ou de démission, elle est tenue de notifier cet événement sans délai à la Société, ainsi que l'identité du nouveau représentant.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre des administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de soixante quinze ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser la moitié (arrondi le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Si par suite de décès ou de démission une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux assemblées générales, les autres administrateurs peuvent pourvoir provisoirement au remplacement de leur collègue jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède à l'élection définitive.

A défaut de ratification par cette assemblée, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil d'Administration depuis la nomination provisoire n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire de huit actions au moins pendant la durée de ses fonctions.

Présidence

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et, s'il le juge convenable, un vice-président, qui peuvent toujours être réélus ; leur nomination peut être faite pour toute la durée de leurs fonctions d'administrateurs.

Quelque soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois, le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du Président pour une durée de un an renouvelable deux fois.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence du Président et du vice-président, le Conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres qui doit présider la réunion. Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même en dehors du Conseil et de ses actionnaires.

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'Administration

(Article 19) Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La présence de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur/ Dans ce cas, le règlement intérieur devra préciser les modalités de participation aux délibérations du Conseil par voie de visioconférence et de signature du document valant registre de présence.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, en cas de partage, seule la voix du président de séance est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, même par lettre ou télégramme, pouvoir de le représenter, à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé. Ils sont signés par le président de séance et un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs.

Ils mentionnent le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Ils font état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice et de leur présence par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général délégué, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou de fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société les copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Missions et pouvoirs du Conseil

1. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

2. Le Conseil ne peut, sauf autorisation de l'assemblée générale ordinaire, contracter des emprunts représentés par des obligations ; il ne peut davantage, sauf autorisation de l'assemblée générale extraordinaire, procéder à l'émission d'obligations convertibles ou autrement transformables en actions, échangeables contre des actions ou avec des bons de souscriptions d'actions.

3. Pour l'exercice de ces pouvoirs, le Conseil consent, s'il y a lieu, toutes délégations à son Président, ou à tout autre mandataire qu'il désigne, sous réserve des limitations prévues par la loi en ce qui concerne les avals, caution et garanties ; le Conseil peut accorder une faculté de substitution.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Direction Générale

1. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa. Les actionnaires de la Société et les tiers seront informés de ce choix à condition d'en informer les tiers et les actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

2. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Directeur Général prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

Toutefois le Conseil se tenant à l'issue de ladite assemblée pourra proroger les fonctions du directeur général pour une durée de un an renouvelable deux fois.

3. Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou deux personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Les fonctions du directeur général délégué prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 70 ans révolus.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les titres des actions libérés seront nominatifs ou au porteur au choix de l'actionnaire qui, au surplus, aura le droit, à toute époque et à ses frais, de convertir ses titres nominatifs en titres au porteur et réciproquement.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au montant de son nominal.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les registres tenus par la société émettrice (ces comptes individuels pouvant être des comptes nominatifs purs ou nominatifs administrés au choix de l'actionnaire) ou à une inscription en compte au porteur chez un intermédiaire agréé.

Les actions ne sont librement négociables qu'à compter de leur immatriculation ou de l'inscription de la mention modificative au registre du commerce et des sociétés à la suite d'une augmentation de capital, selon les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte. Les actions sont transmises à l'égard de tiers et de la Société par un ordre de virement de compte à compte.

A l'égard de la Société, les actions sont indivisibles, les copropriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Les titulaires, les cessionnaires, intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement des versements non effectués sur les actions qui leur appartiennent ou dont ils ont été momentanément propriétaires.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre, cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelques mains qu'il passe ; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale ou le Conseil.

Les héritiers, représentants et créanciers de l'actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs de la Société, en demander la licitation ou le partage, ni de s'immiscer en aucune manière dans son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter exclusivement aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée générale, sans pouvoir demander la communication d'aucun livre de la Société.

21.2.3.1 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.2 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.3 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.4 Titres au porteur identifiable

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.5 Négociabilité des titres

Les titres de la Société sont librement négociables et cessibles.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs, sont convoqués par lettre missive qui est recommandée s'ils le demandent et s'ils en avancent les frais.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions prévues ci-avant peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales.

Le présent document de référence est consultable sur le site de la Société, www.compagnie-marocaine.com et sur le site de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.